

MANDATÉ : Conseil de quartier de l'Aéroport

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q. 246

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil municipal <input type="checkbox"/>	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot 2 163 349 du cadastre du Québec. R.C.A.3V.Q. 246 (Golf Albatros).
Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/>	Comité exécutif <input type="checkbox"/>	
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/>	
Tenue le 12 février 2019 à 19h au Centre de loisirs Trois-Saisons, 1390, rue Buffon.	Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	

4. Présences

Membres avec droit de vote : M^{mes} Aline Dumont, Maude Lortie, Alicia Montoni, MM Laurier Bérubé, Sébastien Deveault, Benoît Lemieux, Réjean Martel, Lothar Marzell.

Personne-ressource : M^{me} Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion du territoire, Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Animation et rédaction du rapport : M^{me} Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Membres sans droit de vote : M^{me} Marie-Josée Savard, conseillère du district électoral de Cap-Rouge-Laurentien. M. Rémy Normand, conseiller municipal du district électoral du Plateau est absent.

5. Informations présentées

- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique ;
- Présentation des modifications proposées par le projet de règlement ;
- Une fiche synthèse de modification réglementaire ainsi qu'une carte de la zone concernée étaient mises à la disposition des citoyens.
- Le règlement R.C.A.3V.Q. 246 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le document sur les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à la rencontre.
- 5 personnes assistent à la rencontre.

OBJET DE LA DEMANDE

La demande vise à permettre l'utilisation temporaire d'une partie de l'aire de stationnement existante du club de golf l'Albatros localisé au 1418, route de l'Aéroport, sur le lot 2 163 349, par la clientèle de l'hôtel Cofortel.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le requérant demande l'utilisation temporaire de 80 cases de stationnement, représentant une superficie d'environ 2 500 m², dans l'aire de stationnement existante sur le lot 2 163 349, afin de combler les besoins de stationnement des clients de l'hôtel Cofortel.

Pour permettre à un établissement d'exploiter une aire de stationnement commerciale, l'usage C30 Stationnement et poste de taxi doit être permis dans la zone. L'utilisation d'une partie de l'aire de stationnement du club de golf par un commerce d'un autre usage situé à l'extérieur du lot n'est donc pas conforme à la réglementation.

L'article 110 (chapitre VII Aménagement et urbanisme, de l'annexe C) de la Charte de la Ville de Québec, accorde aux Arrondissements le pouvoir, malgré les dispositions d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction, pour une période qui ne peut excéder cinq ans, dans les parties de son territoire et aux conditions qu'ils déterminent, d'adopter un règlement permettant l'exercice d'un usage à l'égard d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble, même si cet usage n'est pas autorisé par les règlements en vigueur ou si l'immeuble ou la partie de l'immeuble n'est pas conforme aux prescriptions des règlements en vigueur, compte tenu de l'usage qui en est fait.

L'aire de stationnement du Club de golf l'Albatros est localisée sur le lot 2 163 349, à environ 400 mètres de la route de l'Aéroport, derrière un boisé. Cette aire de stationnement, desservant un usage saisonnier, est sous-utilisée même durant la saison d'exploitation du terrain de golf.

Pour être conforme à la réglementation d'urbanisme, un nombre minimal de 71 cases doit desservir l'usage principal de la propriété. Il n'y a pas de nombre maximum applicable à cet usage.

6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil de quartier de l'Aéroport recommandent d'approuver le projet de modification au règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relativement à une utilisation temporaire sur le lot 2 163 349 du cadastre du Québec. R.C.A.3V.Q. 246 (Golf Albatros).

7. Questions et commentaires du public

Nombre d'interventions du public : 4

1. Un citoyen s'informe sur la localisation de l'entrée pour accéder à ce stationnement.
✓ *L'entrée est la même que l'actuelle qui est située près du collège Champigny.*
2. Un citoyen demande si ces cases de stationnement seraient utilisées en hiver comme en été.
✓ *Oui, il est prévu qu'il soit utilisé toute l'année.*
3. Un citoyen croit qu'une telle utilisation à cet endroit a déjà été faite par le passé.
4. Un citoyen demande certains éclaircissements à propos du terrain voisin du collège Champigny.

8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)

1. Un administrateur demande des précisions sur la superficie totale du stationnement, incluant le projet.
✓ *Le stationnement est plus grand que l'aire indiquée en rouge sur la carte, qui correspond uniquement à celle de la demande, soit 80 cases.*
2. Il demande combien ça fait de cases de stationnement au total.
✓ *Incluant les 80 cases additionnelles, 184 cases.*
3. Il demande des précisions sur le terrain situé à côté de la voie ferrée, où des gens stationnent leur véhicule.
4. Un administrateur s'intéresse aux affectations prévues au schéma d'aménagement dans ce secteur et demande certaines précisions.

9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistante-greffière de l'arrondissement. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Réjean Martel
Président
Conseil de quartier de l'Aéroport

22 février 2019

Préparé par



Priscilla Lafond
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne